



Syndicat des Producteurs de Miel de France. SPMF

Chambre d'Agriculture du Gers

Route de Mirande – BP.70161 - 32003 AUCH CEDEX

Emails : secretariat@spmf.fr ou contact@spmf.fr

<https://www.spmf.fr/> ou www.apiservices.biz/fr/spmf

Président : Joël Schiro – Email : jschiro@miel-de-france.com

Tarbes le lundi 25 mars 2024

Info SPMF 2024 N° 10

Plan d'actions face à la crise apicole Dispositifs conjoncturels à destination des apiculteurs Réunions organisées par le ministère de l'Agriculture

Nous avons reçu mardi 12 mars une invitation très large (plus de 20 adresses électroniques) du ministère à participer à une visioconférence le jeudi 14 sur le thème : **Aides conjoncturelles à l'apiculture**. Comme nous n'étions pas disponibles dans un délai aussi contraint, nous avons envoyé un mail, sous forme de brouillon de propositions, afin de nous excuser.

Nous savons que plusieurs autres invités n'étaient pas non plus disponibles mais, comme nous n'avons pas reçu de compte rendu, nous ignorons tout de ce qui a pu se dire.

Vendredi 15 mars, tout le monde a reçu une deuxième invitation pour le vendredi 29 mars 2024 (toujours en visioconférence) à laquelle était joint **un cadre de travail DGPE en 10 pages** (voir [Présentation PowerPoint \(spmf.fr\)....](#))

Chaque destinataire est invité à adresser une contribution écrite. C'est l'objet de la présente info SPMF 2024 N°10.

1) Axe 1 : Lutter contre les fraudes et améliorer la transparence de l'information du consommateur :

C'est une action structurelle et de moyen terme à laquelle nous adhérons totalement. Elle n'engage pas les 5 millions d'euros promis. Si elle est bien menée, elle sera efficace.

Il s'agit principalement de la transposition en droit français de la révision de la directive 2001/110, actée depuis plusieurs semaines par les autorités de l'UE. Pour l'instant, l'essentiel consiste à rendre obligatoire l'indication de tous les pays d'origine dans les assemblages.

Nous n'aurons pas d'exigence particulière pour savoir s'il vaut mieux que tous les pays soient indiqués avec le pourcentage, ou seulement les quatre principaux sous réserve qu'ils représentent plus de 50% du mélange.

Nous considérons que l'essentiel consiste à la meilleure harmonisation entre tous les pays de l'UE. Rien ne serait pire que la confusion entretenue par des réglementations nationales différentes.

En clair, si les autorités françaises ne réussissent pas à convaincre nos principaux partenaires (Belgique, Allemagne, Italie, Espagne) nous préférons le moins disant harmonisé (soit les % des 4 principales origines sous réserve qu'elles représentent plus de 50% du total), au mieux disant dans le désordre (tous les % en France, mais chaque pays ayant des règles différentes).

L'essentiel n'est pas là. Quitte à imposer une dimension des lettres et un emplacement dédié, il faut surtout que chaque pays soit indiqué clairement et en toutes lettres, de façon à être immédiatement visibles par les consommateurs.

Par ailleurs, le contrôle doit être effectif. Malgré le décret du 4 avril 2022 (obligatoire pour tous les produits mis sur le marché après le 31/12/2022), on trouve encore aujourd'hui des miels étiquetés selon le décret du 30/06/2003 (UE/Non UE etc...).

Cet axe 1 est essentiel.

La DGAL et la DGCCRF en fonction de leurs compétences respectives et en concertation technique avec tous les acteurs économiques, doivent faire preuve d'efficacité.

**2) Axe 2. Communiquer positivement sur le miel et autres produits de la ruche.
500 KF, dont crédits du PSA, en soutien aux ODG et interprofession.**

Dans ce domaine, le pire, c'est à dire la dilapidation de sommes considérables en pure perte, [2022_03_12_Info_N°_2022_4_La_reclame_peut_elle_casser_des_briques.pdf\(spmf.fr\)](#) peut côtoyer le meilleur, à savoir un effet de levier phénoménal du budget utilisé.

L'enquête publiée en mars 2023 par le JRC a fait l'objet, dans les médias généralistes comme dans les revues apicoles, d'une communication inexacte et suicidaire. Les consommateurs n'ont retenu que le dénigrement des miels vendus en GMS. On ne peut pas, à la fois dire que les miels proposés en grande surface sont adultérés et/ou de mauvaise qualité, et déplorer ensuite que les consommateurs ne les achètent pas.

Avant la moindre action de promotion ou de communication, il faut d'abord restaurer l'image du miel auprès des consommateurs. L'idéal serait que la DGAL, la DGCCRF, ou en tout cas une structure indépendante et incontestable, organise une enquête (vaste plan d'analyses des miels prélevés en magasins) de façon à savoir si, comme nous le pensons, 100% des miels proposés en supermarchés sont authentiques. Dans le cas (qui nous surprendrait tellement il semble que les conditionneurs prennent toutes les précautions nécessaires), ou une partie ne le serait pas, ces pots devraient immédiatement être retirés du marché, les opérateurs sanctionnés, et les consommateurs informés. Si le marché de détail est réellement gangrené, il faut l'assainir avant de vouloir envisager la moindre campagne de promotion.

Pour une communication efficace, il faut d'abord un plan précis. Dans l'ambiance actuelle de dénigrement du produit et de méfiance des consommateurs, rien ne pourra être efficace. Tout ou partie des 500kf envisagés doivent être utilisés en priorité à restaurer l'image du miel. C'est dans ce but que nous proposons un vaste plan de contrôle analytique en supermarché.

C'est une idée.

Il peut y en avoir d'autres. En tout cas, ce n'est qu'après avoir rassuré les consommateurs, qu'il pourra être possible de promouvoir et communiquer.

3) Axe 3. Améliorer la connaissance du marché.

Au SPMF, entre les zones qui récoltent 40 à 80kg par ruche (parfois sans transhumer), et celles qui plafonnent entre 10 et 30 kg, (avec parfois d'énormes coûts additionnels, de nourrissage, transhumance et autres), nous ne savons pas calculer les coûts de production, et encore moins comment les traduire sur le marché par une contractualisation amont/aval. En conséquence, nous laissons à ceux qui savent le soin de faire des propositions. La moindre des choses serait que les résultats puissent être évalués correctement et en toute transparence.

En revanche, l'amélioration de la connaissance du marché, indispensable, est facilement atteignable.

La très prolifique et volumineuse enquête annuelle FRANCEAGRIMER/AGREX-CONSULTING doit être poursuivie, si possible en améliorant le délai de publication.

Le travail ITSAP/Collaborateurs est aussi indispensable. L'idéal serait d'abonder l'enveloppe FAM à la hauteur nécessaire pour conserver et développer le savoir-faire. Une amélioration du délai de publication serait aussi bienvenue.

4) Axe 4. Conforter la résilience, actions sanitaires, et lutte contre le frelon.

Dans ces domaines, il y a

- La stratégie, qui doit être mise en œuvre sans interférence idéologique ou recherche parasite de financement par des structures illégitimes,
- Le budget, qui n'a pas besoin d'être pharamineux pourvu que la stratégie soit pertinente,
- Et la compétence technique, qui ne doit jamais être écartée au profit de notabilités profanes ou inexpérimentées.

Depuis plus de 20 ans, tout le monde sait que les moyens de lutte contre **Varroa** sont un immense échec. Réglementairement, les produits avec AMM sont censés avoir une efficacité minimum à 90% (substances non synthétiques), ou 95% (substances synthétiques). Comme c'est inatteignable en présence de couvain, nous évoluons, une fois de plus, dans un illusoire décor de théâtre. [Médicaments de lutte contre le varroa : les résultats des tests d'efficacité 2020 de la FNOSAD \(spmfr.fr\)](#)

Des alternatives plus souples (acide oxalique, etc...), pourraient être mise en place. Hélas elles se heurtent à l'immobilisme et aux refus systématiques du référent santé des abeilles de la DGAL sans que sa hiérarchie ne lui impose le moindre effort ou critère d'amélioration et d'efficacité.

Depuis plusieurs années, l'impact du **frelon asiatique** est devenu presque aussi fort que Varroa. Pourtant, nous nous souvenons tous que, au début de l'invasion en 2003, les autorités nous avaient expliqué, ne serait-ce qu'à cause de la pauvreté génétique, que la régulation se ferait toute seule. La moindre des choses serait aujourd'hui que l'Etat, sans nécessairement y mettre un budget pharaonique, organise un plan de lutte concerté, en mobilisant tous les acteurs possibles (pompiers, chasseurs, municipalités, associations, GDS, syndicats, etc...).

Au demeurant, il est inutile de déverser des millions d'euros sans stratégie globale. A part l'effet d'annonce pour une communication de pacotille, cela ne sert jamais à rien

Ces sujets sanitaires et de prédateurs mériteraient un travail de recherche fondamentale ambitieux et concerté entre tous les sachants. Hélas ils sont traités de la pire des manières par les ministères concernés. Il suffit de voir la situation sur le terrain pour s'en rendre compte.

Il n'est jamais trop tard pour bien faire. Espérons que la crise actuelle sera l'occasion d'une prise de conscience et d'un sursaut d'efficacité, indispensables et bienvenus.

5) Les propositions de fond du SPMF

En complément de nos analyses et propositions structurelles récentes :

- a) https://www.spmf.fr/wp-content/uploads/2024/03/2024_02_12_INFO_2024_n4_Analyse_du_marche.pdf
- b) <2024-01-28-Vdef-Info-SPMF-2024-N°-5-propositions-SPMF-de-sortie-de-crise.pdf>
- c) <2024-01-31-Info-SPMF-2024-N°-6-Les-4-raisons-de-radier-la-Chine.pdf>
- d) <2024-02-11-Info-SPMF-2024-N°-8-Quels-votes-surle-projet-de-norme-ISO.pdf>

Nous tenons à préciser :

I. Chine :

Aucune action n'aura de véritable efficacité à long terme tant que les faux miels asiatiques ne seront pas radiés d'importation en UE. En plus d'exporter ces faux miels directement ou par le biais de l'Inde ou du Vietnam, la Chine commercialise aussi sa « résine technologie ». Il s'agit d'une technique qui consiste à éliminer tous les marqueurs des sirops industriels, de façon à rendre inefficaces les meilleures et les plus modernes méthodes d'analyses.

En général, les laboratoires les plus expérimentés (pas tous donc), sont capables de détecter les faux miels trafiqués selon les techniques « classiques ». Toutefois, de leur propre aveu, ils sont souvent incapables de déceler les fraudes élaborées selon la technologie résine.

En conséquence, sans la moindre préoccupation protectionniste, compte tenu de ces limites scientifiques, nous réitérons de plus fort notre demande de radiation d'importation les miels asiatiques en fonction, aussi, des arguments juridiques de notre Info 2024 N°6.

II. Ukraine :

S'il est nécessaire de réagir face aux « miels » asiatiques, le cas de l'Ukraine est différent. Au SPMF, ce n'est pas la demande d'annulation de dispense des droits de douane qui nous paraît prioritaire.

Le miel d'Ukraine coûte aujourd'hui (DAP), entre 1,70 et 2.00€/kg. Il était à plus de 3.00€ il y a 18 mois. Le « miel » Chinois est acheté par la Grande Bretagne et de nombreux pays (y compris parfois certains lots achetés par l'Espagne), autour de 1,00€. On voit bien que ce ne sont pas les 17% de droits de douane en plus ou en moins sur l'Ukraine, qui changeront les choses.

Toutefois :

Depuis 2014, l'UE,

- A importé de 40 à 80 000 tonnes de Chine, (60 000 en 2023),
- Et entre 20 et 50 000 d'Ukraine (45 000 en 2023)

Sur la même période, le total mondial des exportations de l'Ukraine va de 36 000 (2015) à 80 000 T (2020).

Le delta est surprenant.

Selon des rumeurs insistantes venant des USA, la Chine exporterait en Ukraine des sirops trafiqués pour devenir invisibles aux contrôles. Ils serviraient à certains exportateurs locaux pour « allonger » leurs volumes. Manifestement il y a besoin que les autorités s'intéressent à ce pays autrement que sur une triviale question fiscale. Même si les droits de douanes restent un sujet à ne pas ignorer, il serait préférable de s'assurer, d'abord, que la totalité de ses exportations vers l'UE sont bien du vrai miel récolté à 100% dans le pays.

III. Notre principale proposition d'action immédiate.

Nous confirmons que la thrombose sur le marché de gros est spectaculaire. Quel que soit le prix, il n'y a pas d'acheteurs. Cela peut déboucher sur la cessation d'activité de nombreuses exploitations. Ce serait d'autant plus absurde que les solutions ne semblent pas très compliquées.

Nous récusons l'idée que rien ne pourrait se faire sans connaître, **au préalable**, et de manière précise, tous les stocks. Lorsqu'on s'adresse aux intermédiaires qui collectent plusieurs centaines de tonnes chacun (conditionneurs, coopératives, etc...), sous réserve de leur coopération, c'est réalisable. Par contre, déduction faite des réserves pour leur vente directe, il est **techniquement impossible** de connaître le stock disponible pour la vente en fûts des 5 620 apiculteurs concernés.

Sur les bases des enquêtes disponibles, (FAM/ITSAP/ADAF) on peut évaluer qu'il y a **au moins** 10 000 tonnes d'invendus en miels français.

Les négociations « normales » entre la grande distribution et les conditionneurs sont terminées. La seule solution est donc, dans un espace de dialogue interprofessionnel (grande distribution, conditionneurs, coopératives, apiculteurs), qui reste à créer pour l'occasion, qu'une opération spéciale (déstockage, vente promotionnelle), soit mise en place.

Il faut rester modeste. Il est d'autant plus inutile de vouloir résorber la totalité des invendus, qu'il est impossible d'être sûr des volumes.

Si chaque enseigne de la grande distribution voulait bien, en concertation avec la profession (au sens le plus large) et bien sûr les services de l'état, procéder à une campagne de promotion de 2 à 400 tonnes chacun en miel français, cela ferait la pichenette de 4 tonnes en moyenne par département, (zone Ile de France comprise).

Il va sans dire que l'idée repose à 100% sur le volontariat.

A ce très modeste niveau et compte tenu des nombreux enseignements à en tirer pour l'avenir, nous ne voyons pas quels seraient les obstacles. S'ils existent, nous remercions par avance les partenaires concernés de bien vouloir nous les indiquer.

Selon le nombre de participants, il serait ainsi créé une demande additionnelle, hors accords déjà conclus, de 1 000 à 3 000 tonnes, toutes variétés confondues.

Chaque enseigne aurait tout loisir de rechercher, auprès du ou des conditionneurs de son choix, les origines florales et/ou géographiques qui leur paraîtraient le mieux correspondre à leur politique commerciale. De la même manière, ils pourraient concentrer leur opération sur une ou plusieurs régions, voire la totalité du pays.

Dans cette perspective, chaque conditionneur répondrait en fonction de ses meilleures possibilités tarifaires et d'approvisionnement.

Au lieu de discuter constamment dans l'abstraction, cela constituerait un exemple concret qui permettrait de voir si, réellement, ces volumes seraient faciles à trouver ou pas. On pourrait ainsi approcher plus finement le volume total des stocks, et tirer des enseignements pour l'avenir.

Dans l'attente des divers compte rendus à venir...

Pour le SPMF
Lundi 25 mars 2024

PS. Nous avons volontairement raccourci notre première mouture qui était beaucoup trop longue. Nous souhaitons simplement ajouter, dans le désordre, les points suivants qui mériteraient de longs débats qui pourront être tenus si nécessaire.

- ✓ *Compte tenu des trop bas prix pratiqués par certains exportateurs fraudeurs, par crainte de voir une aggravation de « l'anti-dumping-act » à son encontre, le gouvernement Indien vient de fixer, le 14 mars dernier, « un prix minimum à l'exportation de US \$ 2000 par tonne métrique ». Même si on reste dubitatif sur son application, l'information vaut d'être connue.*
- ✓ *Il va sans dire que, dans le cadre des enquêtes éventuelles DGCCRF/DGAL, si on veut appréhender la qualité des importations, il faut procéder sur les miels en fûts, au passage en douane, et en tout cas, avant l'assemblage et la mise en pots. Contrairement à l'enquête qualité/GMS qui doit se faire sur les pots en magasins.*
- ✓ *Pour ajouter aux mystères de l'Ukraine, il est surprenant de constater (ce n'est pas la première fois), que les prix payés par les importateurs français en 2023 sont inférieurs à ceux des miels chinois.*
- ✓ *L'aide de 5 millions d'euros promise par le ministre (soit en moyenne moins de 900.00€ par apiculteur), peut aussi, si tout le monde en est d'accord, être utilisée en partie pour aider la grande distribution dans le cadre de notre idée évoquée ci-dessus.*
- ✓ *Si la réclame générique est totalement inutile et/ou nuisible, les actions en GMS, si elles sont correctement élaborées par des spécialistes expérimentés, et sans interférences malsaines, peuvent donner d'excellents résultats.*